

grand nombre, la province de la Saskatchewan venait ensuite, puis le Manitoba et la Colombie-Anglaise. Dans l'Ontario, cependant, le nombre augmentait rapidement, atteignant, je crois, presque le chiffre des provinces de l'Ouest. Les Provinces maritimes augmentent aussi, les chiffres étant importants dans chaque province. J'aurai ces chiffres pour l'honorable député avant la prorogation.

M. McMASTER: Quels sont ceux qui suivent ces cours d'enseignement?

L'hon. M. MEIGHEN: Nous nous servons principalement des collèges d'agriculture; nous avons cependant à Sherbrooke, à Québec, et à un autre endroit de la province de Québec, des centres d'enseignement où nous avons loué des terres à cette fin. Nous avons aussi des hommes qui suivent cet entraînement sur des fermes où, dans le cas des hommes mariés, on leur accorde un peu d'aide, très peu de chose, pour les aider à soutenir ceux qui sont à leur charge—rien cependant comme ce que fixe l'échelle établie par le ministère du Rétablissement. Nous ne leur faisons pas suivre le cours régulier d'un collège d'agriculture, mais un cours pratique de trois mois, précisément ce qui peut leur être utile sur une terre. Le cours régulier d'un collège agricole est destiné à faire un meilleur cultivateur d'un bon cultivateur; notre cours vise à rendre un homme qui n'est pas cultivateur du tout utile sur une ferme.

Ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile.—Pour donner suite aux conclusions du rapport du comité sur le bill n° 10 (Rétablissement des soldats dans la vie civile), \$40,000,000.

M. PROULX: Pour la dépense de ces deniers il me semble que le ministère pourrait se servir des commissions de secours aux soldats dans certaines provinces, surtout lorsqu'il s'agit de procurer du travail et de voir à ceux qui sont frappés d'incapacité physique. Ces commissions s'occupent de ces travaux depuis trois ou quatre ans, et le secrétaire de la commission d'Ontario m'a assuré qu'ils étaient disposés à continuer ces services.

L'hon. M. CALDER: J'ai déjà reçu une communication de la commission de secours aux soldats d'Ontario me disant qu'elle consentira à y coopérer par tous les moyens possibles. Je me demande, cependant, si la dépense de ces deniers devrait être confiée à une organisation provinciale, car, après tout, ces commissions provinciales sont des associations locales. Nous votons ici une somme assez considérable et

il importe absolument de prendre toutes les précautions voulues pour qu'elle soit dépensée aux fins que l'on se propose. Jusqu'à présent le Gouvernement n'a pas encore eu l'occasion d'examiner les mesures à prendre en vue de créer le personnel nécessaire à ce service, mais il me semble que, quel que soit le mode d'administration adopté, il faudra faire en sorte que ces deniers soient entièrement employés à l'objet que la Chambre avait en vue lorsque nous avons discuté la question l'autre jour.

D'aucuns ont exprimé l'idée que peut-être l'organisation du Fonds patriotique pourrait s'en charger. Pour ma part, je doute fort qu'il soit opportun d'adopter cette procédure. D'un autre côté, il se peut que nous ayons déjà quelque rouage utilisable pour ces travaux sans donner lieu à un double emploi. Cependant tout ce que je puis dire au comité dans le moment, c'est que la dépense de ces deniers doit être l'objet de toute la surveillance possible. Je crois aussi qu'aucun doute n'existe parmi les membres du comité sur ce que la Chambre se propose en adoptant cette proposition. Toutes les précautions seront prises pour empêcher que ces deniers soient gaspillés de façon ou d'autre; le Gouvernement est à examiner la question et verra à créer le rouage nécessaire, ou à se servir de toute organisation existante pour l'objet visé.

M. McKENZIE: Je crains qu'il ne soit trop près de six heures pour en finir avec ce crédit, car il est fort important et nous voulons des renseignements précis à son sujet. Est-ce que ces 40 millions se composent d'un état détaillé, ou est-ce un montant approximatif; est-ce qu'une partie considérable sera consacrée à ce que le ministre s'est plu à appeler des engagements à des dépenses—combien de ce montant est destiné aux paiements d'obligations déjà contractées par le ministère; ou bien, est-il destiné aux nouveaux besoins qui peuvent survenir? Le ministre peut-il nous donner un aperçu général de la manière dont on est arrivé à ce chiffre de 40 millions?

L'hon. M. CALDER: Notre rapport contient une série de conclusions. Pour certains crédits, cette prévision est exacte, selon moi. Par exemple, une de nos conclusions est à l'effet que les gratifications payées jusqu'à présent aux membres des troupes expéditionnaires du Canada devraient aussi être payées aux Canadiens qui se sont enrôlés dans l'armée impériale, moins la gratification qu'ils ont reçue du gouvernement impérial. Le comité a